MAISON DE L'ARTISAN

N° 1595 - 05/09/2019

www.maisondelartisan.fr

Sommaire

Page 2 : ➔ CARSAT : une nouvelle aide pour l'achat d'échafaudage
➔ Elections CSE : avant le 31 décembre
➔ Carte BTP : le montant de l'amende doublé !

Page 4 : ➔ Invitation : en route vers la RE 2020 !

Activité du 2ème trimestre 2019 : la façade ouest en tête

En croissance sur les trois premiers mois de l'année 2019, le **chiffre d'affaires** de l'artisanat, du commerce-alimentaire de proximité-HCR et des professions libérales s'oriente **à nouveau à la hausse au second trimestre** pour l'ensemble des régions.

Les Pays de la Loire, la Bretagne et la Nouvelle Aquitaine enregistrent les meilleures performances régionales : + 3 % pour la première et + 2,5 % pour les suivantes.

La hausse est conforme à la moyenne nationale pour le Centre-Val de Loire, les Hauts- de-France et l'Occitanie (+ 2 % chacune).

Les six régions restantes affichent des progressions de + 1,5 %. Selon les secteurs, on notera la contreperformance des Hauts-de-France et du Grand-Est au niveau du commerce alimentaire de proximité-HCR (respectivement - 2 % et - 1 %).

A l'inverse, la Bretagne et les Pays de la Loire enregistrent de meilleurs résultats sur ce secteur (respectivement + 4,5 % et + 3 %). Ces deux régions font également mieux que la moyenne nationale au niveau des professions libérales, tout comme l'Ile de France et le Grand-Est.

En revanche, une évolution nettement en deçà du marché en Normandie (0 %).

Artisanat : +2%

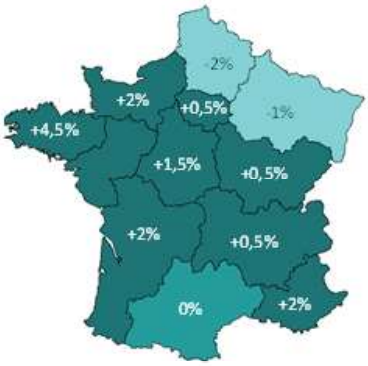

Commerce alimentaire de proximité - HCR : +1%

Professions libérales : +2%

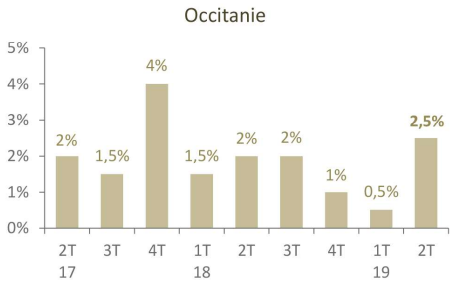

Positionnement des métiers au 2T19

Bâtiment	Travaux publics	Fabrication	Services	Alimentation
☺	☺☺	☺	😐	😐

Social & Juridique

Bâtiment : une nouvelle aide de la CARSAT pour l´achat d´échafaudages

L'Assurance Maladie - Risques professionnels vous propose une subvention de 40% du montant hors taxe de l'investissement, pour un montant minimum de 3 000€ HT, dans la limite d'une subvention totale de 25 000 € par entreprise.

Cette subvention est destinée au financement de l'acquisition de nouveaux matériels plus sûrs, à savoir des échafaudages à montage et démontage en sécurité :

- un échafaudage de pied admis à la marque NF
- un échafaudage roulant admis à la marque NF (limité à 3 unités)

En option 1 : les entreprises peuvent bénéficier d'une aide à l'achat d'une remorque avec rack pour le transport des échafaudages (limité à 1 unité).

En option 2 : les entreprises peuvent bénéficier d'aide à l'achat d'escaliers d'accès (limité à 5 volées, de hauteur 2,25 m environ)

L'aide financière « échafaudage + » est accessible sous certaines conditions, nous contacter pour les détails.

Elections des représentants du personnel au Comité Social et Economique (CSE) : à faire avant le 31/12/19

Sont concernées les entreprises dont l'effectif atteint au moins 11 salariés pendant 12 mois consécutifs (article L 2311-2 du Code du travail). Si, pour un mois donné, l'effectif de l'entreprise passe sous le seuil de 11 salariés, le décompte des 12 mois consécutifs repart de zéro.

La mise en place du Comité Social et Economique (CSE) est concrétisée par les élections professionnelles, qui se déroulent dans les mêmes conditions que pour les anciennes institutions représentatives du personnel, avec toutefois quelques nouveautés.

Le CSE constitue **l'instance unique de représentation du personnel** dans l'entreprise, il se substitue aux **«délégués du personnel»** dans les entreprises d'au moins 11 salariés, et aux trois instances, «délégués du personnel», «comité d'entreprise» et «comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail» ou, le cas échéant, à la délégation unique du personnel ou à l'instance regroupée, dans les entreprises d'au moins 50 salariés.

Attention, le CSE doit être mis en place dans toutes les entreprises d'au moins 11 salariés au plus tard le 31 décembre 2019.

Si des instances sont déjà en place, ce même si le terme de leurs mandats se situe après 2019, l'employeur doit néanmoins organiser les élections en 2019.

La Maison de l'Artisan recommande donc de procéder dés aujourd'hui aux formalités et de mettre en place les élections dans les entreprises concernées.

Mathieu DENOYER

Votre Contact référent :
04 68 08 19 04

Carte BTP : le montant de l´amende est doublé

Comme vous le savez, depuis le 1er octobre 2017, l'employeur doit faire une demande de carte BTP pour les salariés qui accomplissent, dirigent ou organisent, même à titre occasionnel, secondaire ou accessoire, des travaux de Bâtiment ou de Travaux Publics précisés par le Code du travail (Code du travail, art. R. 8291-1).

Cela concerne entre autre : les personnes travaillant sur un chantier (CDI, CDD, apprenti, gérant salarié, saisonnier) et ne concerne de ce fait pas les personnes travaillant dans un bureau, stagiaire, métreur, chauffeur-livreur, commercial etc.

S'agissant de la sanction en cas de non détention de la carte, depuis une ordonnance du 21 août 2019, l'amende est portée de 2000 à 4 000 €.

Annonces Légales

Tarif annuel de publication des annonces judiciaires et légales : 4,16 € ht la ligne

Arrêté du 21 décembre 2017
Ministère de la culture et de la communication

eleom avocats perpignan

SCP DONNADIEU BRIHI REDON
CLARET ARIES
1210 avenue Eole-Tecnosud2
66028 PERPIGNAN CEDEX

SARL DEIT ET FILS
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 100 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : MARCHÉ ST CHARLES
ALLÉE DE PROVENCE
66000 PERPIGNAN
784 155 665 RCS PERPIGNAN

Aux termes d'une décision du 30 août 2019, l'associée unique a pris acte de la démission de Monsieur Edouard DEIT de ses fonctions de gérant à compter du 30 août 2019 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de Monsieur Amédée DEIT a été supprimée.

Pour avis
La Gérance.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
04.68.34.59.34

DEJEUNER D'INFORMATION

Les 6 textes qui impactent le chef d'entreprise en 2019.

- *La loi de Finance 2019*
- *La loi de Financement de la Sécurité Sociale 2019*
- *La réforme AGIRC-ARRCO*
- *100% santé*
- *La Loi Pacte*
- *Le régime Universel de retraite*

- Quelles sont les conséquences fiscales et sociales pour votre entreprise ?

- Comment optimiser les réformes et réduire votre impôt ?

Venez nous retrouver le mardi 24 septembre 2019 de 12h00 à 14h00, nous échangerons sur ces sujets d'actualité dans le partage et la convivialité.

PLACES LIMITEES

le Yucca
25 Allées des Chênes Verts
Parc Du cup
66000 PERPIGNAN

AG2R LA MONDIALE
viasanté LA MUTUELLE D'AG2R LA MONDIALE
MAISON DE L'ARTISAN

L'expérimentation E+C- a pour objectif de préparer la future réglementation environnementale des bâtiments neufs (RE2020) sur une base partagée et pragmatique. Elle a permis de tester en grandeur réelle une méthodologie et des niveaux d'ambition nouveaux.

Un programme national de l'ADEME a permis en 2018 de mobiliser les acteurs et d'initier des communautés de travail régionales sur l'expérimentation et la pratique de l'Analyse de Cycle de Vie (ACV).

Pour poursuivre la mobilisation et la diffusion de l'information, l'ADEME, la DREAL Occitanie et les DDT(M) organisent une série de réunions à travers la région.

Public : Tous les acteurs de la construction

Tarif : Gratuit

Inscription : obec.izuba.fr

Contact : Eduardo SERODIO 04.67.18.62.21 ou obec@izuba.fr

Lieu : Amphithéâtre de Perpignan Méditerranée Métropole - 11 boulebard Saint-Assicle, 66000 Perpignan.

VOS PARTENAIRES
SOCAMA
BANQUE POPULAIRE
BANQUE POPULAIRE DU SUD
BANQUE & ASSURANCE
www.sud.banquepopulaire.fr
GARANCE
Garants de votre indépendance
Groupama
MÉDITERRANÉE
la vraie vie s'assure ici
viasanté
LA MUTUELLE D'AG2R LA MONDIALE
MAAF PRO

Petites Annonces

TAXIS / AMBU / VSL

➔ Vds 3 ADS en Cerdagne. Tél : 06 86 41 60 12.

➔ Vds deux ADS, 1 à ENVEIGT et 1 à OSSEJA. Tél : 06 42 15 51 37.

➔ Recherche emploi chauffeur taxi. Carte pro ok. Dispo de suite. Urgent. 06 42 88 11 02.

Emplois / stages

➔ CCL Perpignan recherche technico-commercial sédentaire, électricien chauffage. 06 25 45 09 25 ou par mail helge-neumann@ccl.fr

➔ Bailloeuil Perpignan recherche carreleur et plombier en CDI. Tél : 04 68 54 49 36.

➔ Palet Plomberie et Assainissement recherche un apprenti et un ouvrier. Contact 04 68 73 70 22.

➔ JH 21 ans, recherche contrat app. en menuiserie. Tél : 06 83 82 61 90.

➔ JH 17 ans, recherche apprentissage CAP électricité. 07 58 52 84 59.

➔ JH 19 ans passant son BAC PRO boulangerie-pâtisserie, cherche employeur pour CAP chocolatier. Tél : 07 51 60 52 06.

➔ Recherche coiffeur(se) avec CAP ou BP, CDI. Poste polyvalent. 2 postes à pourvoir. 06 11 57 09 62.

➔ Institut de beauté à St Estève recherche apprentie 06 24 35 64 79.

➔ Recherche emploi en gestion administrative comptable. Expérience professionnelle. 06 70 67 50 02.

➔ JF recherche apprentissage pour septembre 2019 suite à une demande de BTS esthétique et cosmétique au lycée Léon Blum. 07 66 54 94 68.

➔ Salon à Thuir cherche coiffeuse à mi temps ayant C.A.P - B.P, réellement motivée (sinon s'abstenir). Contact : 04 68 86 36 32.

Vente Fonds de commerce

➔ A FONT ROMEU dans la rue principale, un adhérent vend son fonds de commerce (déspécialisation possible): 48 m² et un mezzanine de 38 m² en rdc + 2 pièces en souplexe de 38 m² (pour salle de repos ou stockage). 65k€. contact : 06.07.63.37.44.

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE
Édité par l'UNION ARTISANALE
MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne
BP 59912 - 66962 PERPIGNAN
Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05
Internet : www.maisondelartisan.fr
Commission paritaire 0216 G87631 / I.S.S.N. 0993 2682
Directeur de la publication : Isabelle ROUX
Impression réalisée par
UNION ARTISANALE - PERPIGNAN
dépot légal : 3ème trimestre 2019
Tirage : 2000 exemplaires